



Administration portuaire de Québec

Cote du document :
616-3071-TAB-APQ

Règles de sécurité et de circulation piétonnière *Security and circulation rules for ship personnel* Secteur de Beauport - *Beauport Sector*

Révision : 3.2

2023-04-17

L'utilisation de la forme masculine n'a pour but que d'alléger le texte.

Pour des raisons de sécurité des personnes circulant sur le territoire du Port de Québec, l'APQ émet les instructions de santé et sécurité et de circulation des piétons contenues dans ce document. Ce document s'adresse particulièrement aux marins dont les navires font escale au Port de Québec.

To assure the personnel safety of those circulating on the territory of the Port of Quebec, QPA issues the following health and safety instructions, present in this document. This document is addressed particularly to the personnel of the ships docking at the Port of Quebec.

A- SANTÉ ET SÉCURITÉ - HEALTH AND SECURITY

Extrait de l'instruction sur le *Port des équipements de protection individuelle* de l'APQ.

Pour des questions de santé et sécurité, il est interdit à quiconque de circuler à pied sur les terminaux sans les équipements de protection individuelle suivants :

- *Chaussures de sécurité;*
- *Casque de sécurité;*
- *Dossard de sécurité;*
- *Lunettes de sécurité.*

De plus, le vêtement de flottaison individuel est obligatoire à moins de 3 mètres du bord de quai.

Il est de la responsabilité du navire de veiller au respect de cette instruction pour son équipage, ses fournisseurs ou toute autre personne.

Abstract from QPA's *Individual Safety and Protection Measures - Beauport and Foulon Sectors*.

For safety considerations, it is mandatory for each person to wear the following individual safety equipment, when walking in all our terminals:

- *Safety shoes;*
- *Safety hat;*
- *Safety vest;*
- *Safety glasses.*

A Personal Flotation Device (PFD) is mandatory when less than 3 meters from berth side.

The ship must oversee that all crew members, contractors or all other visitors, comply with the safety measures mentioned above.

B- CIRCULATION DES PIÉTONS - PEDESTRIAN CIRCULATION

L'APQ offre dans le secteur de Beauport un service de raccompagnement **obligatoire** des marins et autres piétons entre le navire et la guérite. Ce raccompagnement se fait **lorsque disponible du lundi au vendredi entre 06h00 et 22h et sur demande la nuit et la fin de semaine**, après avoir notifié la Capitainerie à l'avance au 418-648-3556. En cas de problème, les patrouilleurs peuvent décaler l'heure de sortie prévue et procéderont dès que possible. Pour le trajet de retour entre la guérite et le navire, les patrouilleurs se présenteront à la guérite dans un délai acceptable pour prendre les marins afin de les ramener à leur navire.

Taxis : Dans le secteur de Beauport, vous pouvez faire venir un taxi à la guérite. Cependant, les taxis ne peuvent pas circuler dans le secteur d'opération de QSL, sauf si escorté par un responsable de l'installation maritime. Pour les navires des installations d'IMTT et de Parkland, les taxis peuvent approcher jusqu'au point indiqué par le guéritier à l'entrée.

QPA offers in the Beauport sector a **mandatory** transportation service for sailors and other pedestrians between the ship and the gate. This transportation service is available **whenever possible Monday to Friday between 06h00 and 22h00 and upon request at night and on weekends**, after notifying the Harbor Master's Office in advance at 418-648-3556. In the event of a problem, patrollers may postpone the scheduled time of departure and proceed as soon as possible. For the return journey between the gate and the ship, patroller will report to the gatehouse within a reasonable time to pick up the sailors and return them to their ship.

Taxis: In Beauport sector, you can call a taxi for the main gate. Taxis cannot circulate in the operating areas of QSL, unless they are escorted by the installation representative. For ships visiting IMTT or Parkland's, the taxis can go as far as mentioned by the security guard at the gate.



Administration portuaire de Québec

**Cote du document :
616-3071-TAB-APQ**

**Règles de sécurité et de circulation piétonnière
Security and circulation rules for ship personnel
Secteur de l'Estuaire – Estuaire Sector**

Révision : 3.2

2023-04-17

L'utilisation de la forme masculine n'a pour but que d'alléger le texte.

Pour des raisons de sécurité des personnes circulant sur le territoire du Port de Québec, l'APQ émet les instructions de santé et sécurité et de circulation des piétons contenues dans ce document. Ce document s'adresse particulièrement aux marins dont les navires font escale au Port de Québec.

To assure the personnel safety of those circulating on the territory of the Port of Québec, QPA issues the following health and safety instructions, present in this document. This document is addressed particularly to the personnel of the ships docking at the Port of Québec.

A- SANTÉ ET SÉCURITÉ - HEALTH AND SECURITY

Extrait de l'instruction sur le Port des équipements de protection individuelle de l'APQ.

Pour des questions de santé et sécurité, il est interdit à quiconque de circuler à pied sur les terminaux sans les équipements de protection individuelle suivants :

- Chaussures de sécurité;
- Casque de sécurité;
- Dossard de sécurité;
- Lunettes de sécurité.

De plus, le vêtement de flottaison individuel est obligatoire à moins de 3 mètres du bord de quai.

Un plan de circulation piétonnière obligatoire est remis par l'installation maritime ou par le maître de port.

Il est de la responsabilité du navire de veiller au respect de cette instruction pour son équipage, ses fournisseurs ou toute autre personne.

Abstract from QPA's Individual Safety and Protection Measures.

For safety considerations, it is mandatory for each person to wear the following individual safety equipment, when walking in all our terminals:

- Safety shoes;
- Safety hat;
- Safety vest;
- Safety glasses.

A Personal Flotation Device (PFD) is mandatory when less than 3 meters from berth side.

The Harbor Master or the Marine company will provide a plan for pedestrian traffic.

The ship must oversee that all crew members, contractors or all other visitors, comply with the safety measures mentioned above.

B- CIRCULATION DES PIÉTONS - PEDESTRIAN CIRCULATION

Les méthodes pour quitter le secteur des quais du secteur du Foulon sont :

- Appeler à la Capitainerie (418-648-3556) pour valider la disponibilité d'une escorte;
- Appeler un taxi qui sera escorté à la passerelle du navire;
- Utiliser un véhicule avec gyrophare conduit par une personne ayant suivi son accueil portuaire;
- Circuler à pied hors des secteurs de travail EN PORTANT TOUS LES ÉPI DÉCRITS PLUS HAUT, pour sortir à la guérite la plus proche.

The different ways to leave the piers of Foulon sector are:

- Call the Harbour Master's Office (418-648-3556) to validate the availability of an escort;
- Call a taxi that will be escorted to the ship's gangway;
- Have a car with flashing light driven by someone who has viewed QPA's Safety video;
- Walk away from working areas WHILE WEARING ALL THE ISE DESCRIBED PREVIOUSLY to exit through the nearest gate.



Administration portuaire de Québec

Cote du document :
616-3071-TAB-APQ

Règles de sécurité et de circulation piétonnière
Security and circulation rules for ship personnel
Secteur de l'Estuaire – *Estuaire Sector*

Révision : 3.2

2023-04-17

ATTENTION

Section 29

EN TOUT TEMPS, IL EST INTERDIT DE MARCHER SUR LA SECTION 29 AUTREMENT QUE SUR LES PASSERELLES FOURNIES ET PLACÉES EN BORDURE DE QUAI

Section 29

AT ALL TIMES, IT IS STRICTLY FORBIDDEN TO WALK ON SECTION 29 OTHER THAN ON THE GANGWAYS PLACED ALONG THE PIER.



Administration portuaire de Québec

**Cote du document :
616-3071-TAB-APQ**

**Règles de sécurité et de circulation piétonnière
Security and circulation rules for ship personnel
Secteur du Foulon – Foulon Sector**

Révision : 3.2

2023-04-17

L'utilisation de la forme masculine n'a pour but que d'alléger le texte.

Pour des raisons de sécurité des personnes circulant sur le territoire du Port de Québec, l'APQ émet les instructions de santé et sécurité et de circulation des piétons contenues dans ce document. Ce document s'adresse particulièrement aux marins dont les navires font escale au Port de Québec.

To assure the personnel safety of those circulating on the territory of the Port of Québec, QPA issues the following health and safety instructions, present in this document. This document is addressed particularly to the personnel of the ships docking at the Port of Québec.

A- SANTÉ ET SÉCURITÉ - HEALTH AND SECURITY

Extrait de l'instruction sur le Port des équipements de protection individuelle de l'APQ.

Pour des questions de santé et sécurité, il est interdit à quiconque de circuler à pied sur les terminaux sans les équipements de protection individuelle suivants :

- Chaussures de sécurité;
- Casque de sécurité;
- Dossard de sécurité;
- Lunettes de sécurité.

De plus, le vêtement de flottaison individuel est obligatoire à moins de 3 mètres du bord de quai.

Il est de la responsabilité du navire de veiller au respect de cette instruction pour son équipage, ses fournisseurs ou toute autre personne.

Abstract from QPA's Individual Safety and Protection Measures.

For safety considerations, it is mandatory for each person to wear the following individual safety equipment, when walking in all our terminals:

- Safety shoes;
- Safety hat;
- Safety vest;
- Safety glasses.

A Personal Flotation Device (PFD) is mandatory when less than 3 meters from berth side.

The Harbor Master or the Marine company will provide a plan for pedestrian traffic.

The ship must oversee that all crew members, contractors or all other visitors, comply with the safety measures mentioned above.

B- CIRCULATION DES PIÉTONS - PEDESTRIAN CIRCULATION

Les méthodes pour quitter le secteur des quais du secteur du Foulon sont :

- Appeler à la Capitainerie (418-648-3556) pour valider la disponibilité d'une escorte;
- Appeler un taxi qui sera escorté à la passerelle du navire;
- Utiliser un véhicule avec gyrophare conduit par une personne ayant suivi son accueil portuaire;
- Circuler à pied hors des secteurs de travail EN PORTANT TOUS LES ÉPI DÉCRITS PLUS HAUT, pour sortir à la guérite la plus proche.

The different ways to leave the piers of Foulon sector are:

- *Call the Harbour Master's Office (418-648-3556) to validate the availability of an escort;*
- *Call a taxi that will be escorted to the ship's gangway;*
- *Have a car with flashing light driven by someone who has viewed QPA's Safety video;*
- *Walk away from working areas WHILE WEARING ALL THE ISE DESCRIBED PREVIOUSLY to exit through the nearest gate.*